

**ANNEXE DEPARTEMENTALE N° 2 – A – POSTES A PROFIL
ET POSTES SPECIFIQUES**

MODIFIEE LE 23 FEVRIER 2018

**Tableaux des postes qui nécessitent l'avis d'une commission départementale
pour une première nomination ou s'il y a eu interruption dans l'exercice des fonctions.**

(Description des postes de la page 3 à la page 14)

1-1) Tableau des postes à profil

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Date limite de la demande cachet de la poste faisant foi
Conseillers Pédagogiques Départementaux (1) > Arts visuels > Education musicale > EPS > Langues Vivantes Etrangères > Techno. Et ressources éducatives	CAFIPEMF option : > AP > EM > EPS > LVE > TRE	13 mars 2018
Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN (2)	> CAFIPEMF*	13 mars 2018
Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN (spécialisation EPS) (2)	> CAFIPEMF* (option EPS)	13 mars 2018
Conseillers Pédagogiques auprès de l'IEN en charge de l'ASH (2)	> CAFIPEMF* (et CAPPEI ou titre antérieur équivalent de préférence)	13 mars 2018
Enseignants référents (3)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Poste de secrétariat CDOEASD (1/2 poste) (4)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Poste de coordonnateur à la cellule aide handicap école (4 bis)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
SESSAD Autisme (5)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Enseignant spécialisé à l'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) (6)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
AJES à Laxou (7)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (8)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Dispositifs Relais (classes et ateliers) (9 et 10)	Expérience auprès des publics adolescents difficiles	13 mars 2018
Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion à Nancy (½ poste) (11) Centre éducatif fermé à Tonnoy (11bis)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent ou expérience des publics jeunes adultes difficiles	13 mars 2018
Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement – Ecole des enfants hospitalisés – CHU de Nancy-Brabois (12)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement de l'Hôpital de Jour du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou (13)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Centre psychothérapique de Nancy-Laxou (14)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Responsable du pôle enfants à la MDPH de Meurthe-et-Moselle (15)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Enseignant bilingue en LSF à l'école spécialisée Marcel Leroy de Nancy (16)	> Solide maîtrise (B1/B2) de la langue des signes française	13 mars 2018
Etablissements pénitentiaires (17)	> CAPPEI ou titre antérieur équivalent	13 mars 2018
Enseignants Référents aux Usages du Numérique (18)	> CAFIPEMF	13 mars 2018
Directeurs d'école bénéficiant d'une décharge complète (19)	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus	13 mars 2018
Scolarisation des enfants du voyage (20)	-	13 mars 2018
Scolarisation des enfants allophones (UPE2A) (21) (libellé ITIN dans la liste des postes)	-	13 mars 2018

1-2) Tableau des postes spécifiques REP+ et REP

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Date limite de la demande cachet de la poste faisant foi
Directeurs d'école REP+ et REP (22)	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus	13 mars 2018
Professeurs référents REP+ (23) (libellé ENS1D RR dans la liste des postes)	-	13 mars 2018
Coordonnateurs de REP+ (24)	-	13 mars 2018
Coordonnateurs de REP (25)	-	13 mars 2018

1 -3) Tableau des postes spécifiques Ecoles Immersion en Langues Vivantes (Anglais ou Allemand)

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Date limite de la demande cachet de la poste faisant foi
Ecole élémentaire Jean Jaurès à NANCY Ecole élémentaire du Montet à NANCY Ecole élémentaire Brabois à VANDOEUVRE Postes ECEL « anglais » (26)	> Avoir suivi le programme J. Verne en UTAH (Etats-Unis) Ou justifier d'une bonne maîtrise de l'anglais parlé et écrit	13 mars 2018
Ecole élémentaire Jean Jaurès à NANCY Poste de maître supplémentaire en anglais (26bis)	> Avoir suivi le programme J. Verne en UTAH (Etats-Unis) Ou justifier d'une bonne maîtrise de l'anglais parlé et écrit	13 mars 2018
Ecole élémentaire Antony Harry à LAY-ST-CHRISTOPHE Ecole élémentaire Stanislas à NANCY Immersion en langue allemande Postes ECEL « allemand » (27)	> Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral et à l'écrit	13 mars 2018
Ecole élémentaire Antony Harry à LAY-ST-CHRISTOPHE Ecole élémentaire Stanislas à NANCY Immersion en langue allemande Postes de maîtres supplémentaires en allemand (27bis)	> Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral et à l'écrit	13 mars 2018

*Diplômes ou titres antérieurs équivalents

NOUVELLE DISPOSITION :

A compter du mouvement 2018, deux réunions d'informations concernant les postes à profil et les postes spécifiques seront organisées pour présenter, aux enseignants intéressés, les particularités de ces postes. Les dates de ces réunions seront communiquées par courriel, via l'adresse professionnelle des enseignants (prenom.nom@ac-nancy-metz.fr).

DESCRIPTION DES POSTES A PROFIL OU SPECIFIQUES NECESSITANT L'AVIS D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR UNE PREMIERE NOMINATION OU S'IL Y A EU INTERRUPTION DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS

1) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX

- EN ARTS VISUELS (LIBELLE : C.P. AR. PL.)
- EN EDUCATION MUSICALE (LIBELLE : C.P. ED. MU.)
- EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
- EN LANGUES VIVANTES ETRANGERES
- EN TECHNOLOGIE ET RESSOURCES EDUCATIVES (LIBELLE : C.P.TECHN.)

Les conditions requises pour pouvoir être nommé(e) à titre définitif sur ces postes sont les suivantes :

- être titulaire du C.A.F.I.P.E.M.F. avec l'option correspondante (Éducation Musicale, Arts Plastiques, EPS, Langues Vivantes Etrangères, Technologie et Ressources Educatives ...)
- passer un entretien auprès d'une commission spécialisée

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

Les candidats à l'un de ces postes doivent solliciter un entretien auprès de Monsieur l'I.E.N.A.

2) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES AUPRES D'UN INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Les enseignants titulaires d'un C.A.F.I.P.E.M.F. ou d'un C.A.E.A. désirant postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès d'un I.E.N. (libellé : C.P. ADJ. IE dans la liste des postes) ou pour un poste de conseiller pédagogique en EPS (libellé : C.P. EPS) voudront bien adresser une lettre de motivation à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – ainsi qu'à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale concerné, **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

Les enseignants titulaires d'un C.A.F.I.P.E.M.F. (ou d'un C.A.E.A.) et de préférence du CAPPEI ou titre antérieur équivalent, désirant postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès de l'I.E.N. en charge de l'A.S.H., voudront bien adresser une lettre de motivation à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – ainsi qu'à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'A.S.H., **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

La procédure de nomination des conseillers pédagogiques auprès des I.E.N. est la suivante :

Les candidats qui n'occupent pas un poste correspondant passent un entretien devant une commission départementale composée de la Directrice Académique ou de son représentant, d'un I.E.N. et d'un C.P.C. (Conseiller Pédagogique de Circonscription).

Les candidats à un poste de C.P.C. doivent solliciter un entretien avec l'I.E.N. de la circonscription concernée afin de connaître les caractéristiques et le projet de la circonscription.

Les conseillers pédagogiques auprès d'un I.E.N. qui demandent une mutation doivent également solliciter un entretien avec l'I.E.N.

3) POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS

Missions :

- Informations et conseils sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Coordination de la mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.
- Liaison avec les différents partenaires du P.P.S. (Maison Départementale des Personnes Handicapées, parents, établissements scolaires, services spécialisés, IEN...).

Tâches :

- Mise en œuvre de la continuité du P.P.S.
- Organisation et animation des Equipes de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.).
- Rédaction des comptes rendus d'E.S.S. et diffusion à l'ensemble des partenaires.
- Constitution et transmission des dossiers des élèves à l'Equipe pluridisciplinaire d'Evaluation et à la M.D.P.H.

Compétences :

- Bonne connaissance des différents dispositifs de scolarisation 1er et 2d degrés.
- Bonne connaissance des dispositions réglementant la scolarisation des élèves en situation de handicap (loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

Qualités requises :

- Sens de l'organisation et de la communication.
- Sens de l'analyse.
- Sens de la relation.

Conditions :

- être titulaire d'un CAPPEI ou titre antérieur équivalent.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle - division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

4) SECRETARIAT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE (C.D.O.E.A.S.D.)

Ce ½ poste est couplé avec le ½ poste référent numérique implanté auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH.

Le poste de secrétariat CDOEASD est assuré par un professeur des écoles, de préférence spécialisé. Il nécessite une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Gestion base élèves SEGPA et dossiers.
- Gestion de la CDOEASD (organisation, invitations, comptes rendus des réunions ; notification des décisions...).
- Partenariat avec les directeurs de SEGPA.
- Gestion des effectifs et des mouvements d'élèves.
- Condition: être titulaire de préférence du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

4bis) POSTES DE COORDONNATEUR DE LA CELLULE AIDE HANDICAP ECOLE

Les postes de secrétariat et de coordination de la cellule aide handicap école sont assurés par des professeurs des écoles spécialisés.

Ces postes nécessitent une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Missions d'information, de conseil et de liaison avec les différents partenaires (MDPH enfants, enseignants référents, établissements scolaires, services spécialisés, associations de parents, I.E.N....).
- Coordination des A.E.S.H. : recrutement, suivi, formation.
- Gestion du matériel pédagogique adapté.
- Coordination des instances de décisions.
- Gestion des enquêtes statistiques.
- Animation des équipes pluridisciplinaires.
- Condition : être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Les enseignants désirant postuler à ces emplois doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

5) S.E.S.S.A.D. (Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile) Autisme

Ce poste est implanté au SESSAD « Vivre avec l'autisme » à Malzéville. L'enseignant assurera l'enseignement et le suivi scolaire des élèves porteurs d'autisme. Il pourra intervenir également en appui des enseignants dans les classes.

Les candidats à ce poste devront s'engager à suivre des formations adaptées.

L'enseignant devra être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

6) ENSEIGNANT SPECIALISE A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE AUTISME (UEMA – BOEN n°17 du 24/04/2014)

L'UEMA est un dispositif médico-social, implanté à l'école maternelle Suzanne Herbinière Lebert à VILLERS-LES-NANCY, qui peut accueillir jusqu'à 7 enfants de 3 à 6 ans, avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED). Ce dispositif concerne particulièrement des enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, le langage et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les autres l'accompagnement médico-social.

Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (Autisme et autres trouble envahissants du développement – Janvier 2010) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Pour un

accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres TED – 2010), et sont réalisées par une équipe associant enseignant spécialisé et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, préférentiellement titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, qui témoigne d'une expérience de terrain de mise en œuvre des techniques développementales et comportementales à l'école.

Contraintes particulières du poste :

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEMA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels médico-sociaux à laquelle il appartient. L'enseignant spécialisé organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEMA, dans le cadre fixé par les Projets Personnalisés de Scolarisation.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

7) ACCUEIL DE JOUR EDUCATIF ET SCOLAIRE A LAXOU (A.J.E.S.)

Des Unités d'Enseignement sont implantées dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement scolaire d'élèves de 11 à 15 ans provisoirement déscolarisés ou nécessitant une aide à l'inclusion scolaire. Ces postes relèvent du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

8) RESEAU EDUCATIF DE MEURTHE-ET-MOSELLE DE (R.E.M.M.)

Un poste est implanté pour l'aide à la rescolarisation et l'accompagnement scolaire d'élèves en rupture scolaire et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ; l'enseignant intervient sur les bassins de NANCY et de PONT-A-MOUSSON et éventuellement celui de LONGWY. L'enseignant doit être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

9 et 10) DISPOSITIFS RELAIS

9 - CLASSES RELAIS

Trois classes relais accueillent des élèves sous mandat judiciaire ou administratif et en rupture scolaire partielle ou totale. Le travail est effectué en collaboration avec des partenaires extérieurs.

La capacité d'accueil est fixée à 12 élèves maximum.

Lieux d'implantation :

- LONGLAVILLE – Collège (élèves de 12 à 15 ans)
- MALZEVILLE – Collège « Paul Verlaine » (élèves de 12 à 15 ans)
- NANCY – Lycée Professionnel « Jean Prouvé » (élèves de 15 et 16 ans).

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics adolescents difficiles.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

10 - ATELIERS-RELAIS

Deux postes d'atelier-relais sont implantés en collège dans le département : le premier, rattaché au collège de JOEUF ; le second, implanté au collège « Haut-de-Penoy » à VANDOEUVRE. Ces dispositifs fonctionnent par sessions de 5 semaines (4 sessions par année scolaire).

Missions :

L'enseignant construit le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe de l'atelier -relais pour définir :

- les objectifs fixés au regard des capacités et compétences accessibles aux élèves
- un module de formation adaptée

- les conditions de la réintégration scolaire, et de son suivi dans l'établissement d'origine.

Il assure la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'enseignement, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ainsi que le suivi des élèves en intersessions.

Il effectue les bilans et organise les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

Il peut, durant les intersessions, prendre en charge de manière individualisée un ou plusieurs élèves en rupture scolaire.

Compétences :

- Connaissance des publics en difficulté,

- Expérience de la pédagogie de projet.

- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques.

- Sens de l'organisation : construction de programmes pédagogiques adaptés, gestion des ressources humaines, animation de groupes.

- Disponibilité : horaires variables selon les périodes.

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics adolescents difficiles.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

11) POSTE AU SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT ET D'INSERTION (S.T.E.M.O.I.)

Le demi-poste d'enseignant dépend de ce service situé rue Coué à Nancy, qui accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats pour Enfants.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures d'un suivi éducatif en milieu ouvert et pédagogique renforcé.

L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ou justifiant d'une expérience auprès de publics jeunes adultes difficiles, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle- division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

11bis) POSTE AU CENTRE EDUCATIF FERME DE TONNOY

Ce centre éducatif fermé, accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance permettant un suivi éducatif et pédagogique renforcé.

L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ou justifiant d'une expérience auprès de publics jeunes adultes difficiles, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

12) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT – ECOLE DES ENFANTS HOSPITALISES – CHU DE NANCY-BRABOIS

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

L'établissement fonctionnant dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale et la direction du CHU, le coordonnateur devra rendre compte à ces 2 autorités.

Missions :

1) Enseignement :

Enseignement à mi-temps auprès des enfants hospitalisés : assurer la continuité des apprentissages scolaires des enfants, maintenir le lien avec l'école d'origine, construire un projet de vie. Le travail d'enseignement s'effectue en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (médicale, éducative, psychologique, ...) et en lien avec les familles.

2) Coordination pédagogique de l'unité d'enseignement :

- la mise en œuvre du projet pédagogique de l'unité d'enseignement et des actions pédagogiques annuelles
- Etre l'interlocuteur principal de tout ce qui touche à la scolarité des enfants hospitalisés au sein de l'hôpital et à domicile
- Faciliter la concertation entre l'unité d'enseignement et les différents pôles médicaux et la direction
- Assurer le lien avec le dispositif Collège Lycée à l'hôpital (DCLH)
- Entretenir les liens avec les équipes pluridisciplinaires (chefs de service, médecins, personnels soignants, éducateurs, associations intervenant à l'hôpital...)

- Rédaction des bilans de fonctionnement, enquêtes administratives...
 - Assurer la communication sur les activités de l'école : interventions dans les écoles de formation des personnels soignants, dans les stages de formation des directeurs d'école, présentations à l'occasion de congrès médicaux...
- 3) Coordination du Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD 54) pour l'enseignement élémentaire (décharge à mi-temps) :
- Mise en place des modalités d'enseignement à domicile et coordination des différents partenaires
 - Ouverture et suivis des dossiers (ordres de missions, bilans, transmissions pour paiement...)
 - Contact avec les familles, les enseignants, les chefs d'établissement
 - Recherche d'enseignants intervenant
 - Rédaction de bilans (quantitatif, qualitatif, propositions d'amélioration du service)
 - Promotion du service

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

13) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DE L'HOPITAL DE JOUR DU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY-LAXOU

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ; Il conserve son activité d'enseignant à temps complet et représente l'équipe pédagogique au sein de l'établissement. Il assure les relations et la coordination avec les personnels médicaux, paramédicaux et éducatifs. Il organise le service hebdomadaire des enseignants, supervise l'organisation des groupes d'élèves et assure le lien avec les parents et avec les écoles d'origine des élèves orientés en hôpital de jour et en Centre Médico-Psychologique (C.M.P.).

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

14) POSTES D'ENSEIGNANTS AU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY-LAXOU

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

15) POSTE DE RESPONSABLE POLE ENFANTS – Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de MEURTHE-ET-MOSELLE

L'enseignant intéressé doit être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent. Il sera mis à disposition à la MDPH et sera placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH. L'obligation de service (1607 heures annuelles) nécessite de conduire les missions également sur des périodes de vacances scolaires (présence à la Commission de Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – CDAPH).

Missions et activités du poste :

1) Diriger, sous l'autorité du Directeur de la MDPH, le pôle enfants de la MDPH :

- Organise et coordonne l'activité d'un service de 6 personnes assurant l'instruction des mesures de compensation demandées par les familles des enfants handicapés du département.
- Harmonise et formalise les procédures d'instruction pour les agents administratifs ; veille à la mise en commun des outils et au partage de l'information.
- Veille, en lien avec les agents administratifs, à la complétude des dossiers déposés et à la demande des pièces complémentaires nécessaires.
- Apporte directement, ou indirectement par l'intermédiaire des instructeurs ou de l'assistante sociale du pôle enfants, toute précision utile relative à la législation en vigueur aux partenaires et familles des enfants en situation de handicap.
- Accueille les familles qui viennent dans les locaux de la MDPH pour exprimer une doléance.

2) Organiser, sous l'autorité du médecin coordonnateur de la MDPH, le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires chargées de l'étude des demandes d'orientation scolaire :

- Prépare et diffuse le planning annuel aux membres des équipes pluridisciplinaires, aux enseignants référents et aux directeurs des établissements et services médico-sociaux.
- Définit les dossiers qui doivent être étudiés à chaque réunion de l'Equipe Pluridisciplinaire (en fonction de leur spécificité, de leur urgence et de la composition de l'EP).

- 3) Veiller au bon fonctionnement de l'étude des demandes de prestations financières (AEEH et compléments, cartes) gérées par le responsable adjoint du pôle enfants de la MDPH.
- 4) Veiller, en lien avec le responsable adjoint du pôle enfants et le responsable de la compensation de la MDPH, à la bonne régulation et instruction des demandes de PCH.
- 5) Participer à des équipes pluridisciplinaires dans le champ de l'enfance, en particulier :
 - A des équipes pluridisciplinaires spécialisées composées de professionnels externes apportant leur concours au fonctionnement de la MDPH (EP Nord, DA, DV, TSL réexamens), en tant que représentant de la MDPH,
 - Dans le cadre de l'EP « SEGPA-ULIS » à l'étude des dossiers des enfants appelés à quitter une ULIS école,
 - Dans le cadre de circuits courts, à l'étude des dossiers de renouvellement des prises en charge médico-sociales qui ne nécessitent pas d'échanges entre l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et les équipes des établissements et services qui accompagnent les enfants handicapés, ainsi qu'à l'étude des changements de modalités de prise en charge pour des enfants bénéficiant d'une décision en cours de validité.
- 6) Participer, en lien avec les médecins de la MDPH, à l'étude des dossiers des jeunes adultes qui ont bénéficié de mesures de compensation dans le champ de l'enfance (équipe « jeunes » et équipe « 16 – 25 »).
- 7) Participer à différentes instances de la MDPH :
 - Participe à l'équipe de direction de la MDPH.
 - Expose devant les CDAPH restreinte et plénière les situations individuelles détaillées dans le champ de l'orientation scolaire et contribue à l'amélioration des modalités de présentation de ces situations.
 - Est invité, en tant que de besoin, aux réunions de l'équipe médicale, pour étudier les situations individuelles complexes, ou pour rendre compte des évolutions législatives dans le champ de l'orientation scolaire.
- 8) Etre personne ressource au sein de la MDPH sur les questions d'insertion scolaire :
 - Participe à l'observation des besoins des enfants handicapés.
 - Apporte un conseil technique au directeur de la MDPH.
 - Représente la MDPH auprès de la CNSA en tant que référent scolarisation.
 - Participe, en lien avec l'équipe de direction de la MDPH, au travail de réseau mis en place avec les secteurs sanitaires et médico-sociaux, et les autres institutions partenaires ; participe aux actions d'information sur les dispositifs de la MDPH.
 - Anime des réunions et des groupes de travail en interne à la MDPH et avec des partenaires externes.

Aptitudes requises :

- 1) Connaissances des problématiques et des acteurs liés à la scolarisation.
- 2) Connaissances des secteurs sanitaires et médico-sociaux.
- 3) Capacité à :
 - Fédérer les agents autour de projets,
 - Impulser, gérer le changement,
 - Manager, animer une équipe
 - Animer des réunions et des groupes de travail.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1er degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

16) ENSEIGNANTS BILINGUES EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE (LSF) A L'ECOLE ELEMENTAIRE SPECIALISEE M. LEROY A NANCY – DEUX POSTES SUSCEPTIBLES D'ETRE OUVERTS A LA RENTREE 2017

Dans le cadre du projet pédagogique de l'école et au titre du PASS académique, l'enseignant maîtrisant la LSF est prioritairement sollicité pour assurer un enseignement bilingue (LSF - français écrit) aux enfants dont les familles en font la demande. Cet enseignement est conduit en conformité avec le projet d'école et sous la responsabilité fonctionnelle de la direction de l'établissement scolaire.

Missions :

- Conduire une partie des enseignements en français et en LSF dans des champs disciplinaires définis en concertation avec le coordonnateur de l'ULIS TFA ;
- Soutenir et permettre de construire, pour chaque élève sourd dont la famille a fait le choix de la LSF, un accès graduel au français en s'appuyant d'abord sur le français écrit dont la maîtrise est le minimum indispensable pour attester du succès du bilinguisme choisi,
- Élaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif,
- Participer aux réunions d'école, de cycles et inter-établissement, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif,
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH (N° de téléphone : 03.83.93.56.91) et avec Madame la Directrice de l'EESPU Marcel Leroy de NANCY (N° de téléphone : 03.83.40.36.62) en vue d'un entretien.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1er degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

17) ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Les conditions de nomination des personnels enseignants sont définies par la circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011, parue au B.O.E.N. n° 3 du 19 janvier 2012, relative à l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire.

Ces postes sont implantés dans le centre pénitentiaire de NANCY et les centres de détention de TOUL et d'ECROUVES.

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires de préférence du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

18) POSTES D'ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (E.R.U.N.)

Cette mission est placée sous la co-responsabilité de deux IEN :

- 1) Responsabilité administrative : IEN des deux circonscriptions.
- 2) Responsabilité par rapport à la mission TICE : IEN TICE.

La mission d'un E.R.U.N. s'inscrit prioritairement dans le cadre du travail de l'équipe de circonscription, avec comme objectif premier le développement de l'utilisation pédagogique du numérique, par les enseignants et par les élèves. L'E.R.U.N. est principalement une personne-ressource pédagogique pour exploiter les outils et les ressources numériques dans les apprentissages au quotidien dans les classes.

L'E.R.U.N. intervient sur trois types de missions :

- avec l'équipe de circonscription (formations, animations pédagogiques),
- auprès des écoles (accompagnement des enseignants, réunions avec les élus),
- au niveau départemental (équipe départementale TICE).

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAFIPEMF ou d'un titre antérieur équivalent. Ils devront prendre contact, dès à présent, avec le conseiller pédagogique départemental Technologies et ressources Educatives (N° de téléphone : 03.54.51.21.06).

Ils adresseront une lettre de motivation à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle- division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – ainsi qu'aux Inspecteurs de l'Éducation Nationale concernés, **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

19) DIRECTEURS D'ECOLE BENEFICIAINT D'UNE DECHARGE COMPLETE

Direction concernant des écoles comportant un nombre de classes important et une décharge complète.

Outre les missions traditionnelles du directeur :

- Piloter une équipe importante d'enseignants pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité des cursus dans l'école en appui des résultats des élèves, dans le cadre du projet d'école. Gérer et animer des groupes de travail pluri catégoriels pour l'amélioration de la scolarité (équipes éducatives, AVS/EVS...).
- Initier des projets culturels en lien avec le projet d'école et en collaboration avec les partenaires privilégiés de l'école.
- Assurer l'accueil, le suivi et l'aide pédagogique pour les étudiants en stages dans l'école, les nouveaux nommés, et les enseignants en difficulté.

Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :

- Compétences affirmées dans le domaine pédagogique, connaissance de l'organisation du système éducatif et du fonctionnement du service public.
- Compétences d'organisation, de gestion du temps, et d'animation d'équipe.
- Qualités relationnelles indispensables à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (autorités administratives et territoriales).

Il est demandé aux candidats, titulaires de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus, intéressés par ces postes de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés, en vue d'un entretien. Les candidats qui n'occupent pas un poste correspondant passent un entretien devant une commission départementale.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

Quatre écoles élémentaires comptent 14 classes ou plus dans le département de Meurthe-et-Moselle : l'école J. Vallès à TRIEUX (IEN de Briey), l'école H. Monnais à LUNEVILLE (IEN de Lunéville), l'école J. Verne à DIEULOUARD (IEN de Pont-à-Mousson) et l'école A. Rimbaud à BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON (IEN de Pont-à-Mousson).

20) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

L'enseignant affecté sur ce poste contribue à l'accueil et à la scolarisation des enfants du voyage, en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles les accueillant temporairement ou de façon durable. A ce titre, l'enseignant affecté sur ce poste sous l'autorité de l'IEN de circonscription concourra prioritairement à la prise en charge pédagogique des enfants du voyage dans la perspective de leur intégration au sein des classes et selon un protocole d'intervention départemental. L'enseignant contribuera sur le terrain à l'organisation de la scolarisation et à l'enrichissement des outils pédagogiques ; il interviendra auprès des élèves sur des actions de soutien et de renforcement des compétences ; il facilitera les relations entre l'école et les familles.

L'enseignant doit posséder des compétences relationnelles affirmées, montrer un intérêt marqué pour les élèves à besoins particuliers et développer une approche réflexive dans le domaine pédagogique et éducatif.

Il existe deux postes de ce type dans le département, implantés administrativement dans les écoles Moselly et Buffon à NANCY.

Les postes implantés à NANCY fonctionnent de façon itinérante. Un camion "classe" est mis à la disposition des enseignants.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Nancy II, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03 83 93 56 97.

Une lettre de motivation devra être adressée, à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective, **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

21) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES (UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones et Arrivants) dont POSTE SPECIFIQUE Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) susceptible d'être transféré à la rentrée 2017

L'enseignant d'UPE2A a pour mission :

- d'enseigner aux élèves nouvellement arrivés en France, bénéficiant du dispositif collectif de scolarisation, en situation de regroupement dans le dispositif spécifique et/ou dans la classe ordinaire de l'élève correspondant à son niveau de scolarité
- d'organiser le dispositif collectif en élaborant un projet articulé avec le projet de l'école : concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction de l'évaluation de ses compétences
- d'organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique
- de planifier les rencontres avec les familles
- de veiller, en lien avec le directeur, à la participation des élèves aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation au projet d'école
- de travailler en se référant aux compétences du socle commun
- de travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource en mesure d'adapter les situations d'apprentissage

Des compétences particulières à l'enseignement du Français langue étrangère seront appréciées.

Le travail collaboratif au sein de l'équipe pédagogique de l'école de la commune ou des autres écoles environnantes sera indispensable.

Les qualités relationnelles devront permettre cette mise en œuvre.

Ces postes sont susceptibles d'être changés d'école de rattachement au sein de la circonscription, voire rattachés ultérieurement à une autre circonscription en fonction des arrivées d'enfants étrangers.

En ce qui concerne le poste susceptible d'être transféré du REMM de Laxou au collège Victor Prouvé de LAXOU, il sera destiné à accueillir des jeunes mineurs étrangers isolés en attente de clarification de leur situation administrative. Ces jeunes sont placés sous la responsabilité du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et il s'agit, pour certains d'entre eux, d'une alphabétisation

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. concerné, en vue d'un entretien. Une lettre de motivation devra être adressée, à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

22) DIRECTEURS D'ECOLE RELEVANT DE L'EDUCATION PRIORITAIRE : ECOLES CLASSEES EN REP+ (Réseau Education Prioritaire renforcé) ET ECOLES CLASSEES EN REP (Réseau Education Prioritaire)

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, l'exercice de ces fonctions dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire et surtout celles classées en REP+ suppose une implication forte dans les domaines suivants :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre du contrat de réussite, notamment les mesures pédagogiques et éducatives qui refondent l'éducation prioritaire ; dans la perspective d'une continuité inter-degrés renforcée, implication dans la mise en œuvre des nouveaux cycles et du conseil école-collège ; identification des personnels en appui et des différents intervenants au sein du réseau.
- Relation école/familles.

- Gestion des partenariats : il s'agit tout particulièrement de prendre en compte les politiques interministérielles et de favoriser l'inscription de l'école dans son environnement - et donc l'articulation entre dispositifs - en renforçant les complémentarités avec les structures associatives de proximité.

Les enseignants, titulaires de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus, intéressés par les postes de direction d'école en REP+, doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03 83 93 56 97.

Quant aux candidats sur un poste de direction en REP, ils devront prendre contact, dès à présent, avec l'IEN de la circonscription concernée, en vue d'un entretien.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

23) POSTES DE PROFESSEURS REFERENTS DU PROGRAMME REP+ DES COLLEGES JEAN LAMOUR A NANCY ET LA FONTAINE A LAXOU

Ces postes ont vocation à être occupés par des enseignants du premier ou du second degré.

Ceux du premier degré seront chargés plus particulièrement de l'accompagnement pédagogique et du suivi des élèves de cycle 3 dans le cadre de la liaison CM2 – 6^{ème} et de la nouvelle sectorisation des collèges. Ceux du second degré seront chargés plus particulièrement de l'accompagnement pédagogique et du suivi des élèves de cycle 4 dans le cadre de la liaison 3^{ème} – Seconde, du suivi des élèves allophones, du suivi des élèves en décrochage scolaire.

Les missions sont fixées en fonction du contrat d'objectifs du réseau, par des lettres de mission spécifiques à chacun de ces postes.

Les candidats intéressés par ces postes devront prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II. N° de téléphone : 03 83 93 56 97

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

24) COORDONNATEURS DE REP+ DES COLLEGES JEAN LAMOUR A NANCY ET LA FONTAINE A LAXOU

Acteur incontournable, le coordonnateur de REP+ est chargé de la préparation des décisions du comité exécutif et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau ; à ce titre, il se doit de créer du lien.

Missions : coordination – communication - conseil technique

- Organiser le calendrier des réunions institutionnelles du réseau.

- S'impliquer dans la mise en œuvre des mesures pédagogiques qui refondent l'éducation prioritaire, en s'appuyant notamment sur les nouveaux cycles et sur le conseil école – collège.

- Etablir l'ordre du jour des différentes réunions, sous la responsabilité des responsables du réseau.

- Assurer le secrétariat de ces réunions (convocation, compte-rendu, diffusion aux membres des différents comités, après accord des responsables).

- Assurer la circulation de l'information au sein du réseau.

- Proposer des axes de travail opératoires aux responsables du programme, et veiller sur le terrain à leur mise en œuvre dans des conditions optimales.

- Etablir et suivre un tableau de bord du réseau en adéquation avec les performances visées dans le contrat d'objectifs ; être capable d'en faire une analyse fine et de la présenter aux pilotes du réseau.

Qualités et compétences :

- Savoir se rendre disponible.

- Savoir s'impliquer dans une politique pédagogique et éducative innovante au service du réseau.

- Savoir participer à la dynamique du réseau.

- Savoir se positionner au sein du réseau et avec les partenaires.

- Savoir travailler en équipe et animer un travail collectif.

- Maîtriser les outils informatiques.

Les candidats intéressés par ces postes devront prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II N° de téléphone : 03 83 93 56 97

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

25) COORDONNATEURS DE REP (Réseau Education Prioritaire)

Le poste de coordonnateur de REP a vocation à être occupé par un enseignant du premier ou du second degré, déchargé de son service à mi-temps.

Le coordonnateur de REP inscrit son action dans celle définie par le responsable du REP (IEN ou Principal) et fait partie à ce titre de l'équipe Principal, IEN, Secrétaire.

Il est nommé par le Directeur académique dont il reçoit une lettre de mission.

Rôle :

Le coordonnateur facilite et régule la mise en application des décisions du Conseil de réseau.

Dans ce cadre, il assure la liaison et veille à la continuité des actions entre :

- les écoles du REP,
- les écoles et le collège du REP.

A ce titre, il est le partenaire privilégié et le conseiller technique de l'I.E.N. du secteur et du Principal du collège.

- Il est en contact avec les Conseils d'école et le Conseil d'Administration du collège.
 - Il élabore et actualise le projet de réseau.
 - Il accompagne les équipes d'écoles dans la mise en œuvre des actions prévues dans le projet de REP.
 - Il est le lien entre les partenaires extérieurs à l'Education nationale reconnus par le Conseil de réseau.
 - Il coordonne et facilite les travaux des groupes de travail et de réflexion mis en place par le Conseil de réseau.
 - Il propose un calendrier des réunions.
 - Il établit un échéancier des actions et des évaluations en fonction des directives académiques et des contraintes locales.
 - Il participe notamment aux travaux des dispositifs locaux contractualisés.
 - Il assure l'information permanente des acteurs du réseau. Il est destinataire de toutes les informations relatives au fonctionnement de l'Education Prioritaire. Il assure la mutualisation des données sociales, culturelles, locales.
 - Il met en relief les actions des acteurs du réseau et contribue ainsi à la valorisation de l'image de celui-ci.
- Le coordonnateur de REP a une bonne connaissance des textes officiels, de la problématique des publics en difficulté sociale et scolaire et a le souci de réactiver régulièrement ses connaissances. Il peut être associé aux actions de formation spécifiques conduites à destination des personnels du réseau.

N.B. : Le coordonnateur de REP de Vandœuvre assure le lien avec le dispositif de réussite éducative.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. concernés. Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

26) POSTES EN ECOLES ELEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ANGLAISE

Des écoles élémentaires du département sont engagées dans le dispositif d'immersion en langue anglaise.

Les professeurs doivent conduire les enseignements en partageant la classe avec un enseignant de langue française sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion. Le temps d'intervention en langue anglaise est fonction du niveau d'enseignement.

Les postes ECEL (enseignant de classe élémentaire) sont réservés aux enseignants ayant suivi le programme Jules Verne en UTAH (Etats-Unis) ou à tout autre enseignant justifiant d'une bonne maîtrise de l'anglais parlé et écrit.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact avec Madame ou Monsieur l'Inspecteur(rice) de l'éducation nationale de la circonscription concernée (N° de téléphone IEN de NANCY I : 03.83.93.56.08, N° de téléphone IEN de VANDOEUVRE : 03.83.56.99.26) et avec Madame la Conseillère Pédagogique en langues vivantes (N° de téléphone : 03.83.93.56.09)

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

26bis) POSTES DE MAITRES SUPPLEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ANGLAISE

Un poste est implanté à l'école élémentaire Jean JAURES de NANCY.

Spécificité du poste :

Selon le projet spécifique de l'école d'affectation (langue, organisation, choix des disciplines non linguistiques, quotité ...), l'enseignant sera amené à enseigner une partie des disciplines en langue étrangère (DNL).

Missions :

- Conduire une partie des enseignements en français et une autre partie dans la langue cible, sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion de l'école.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique, culturel et pédagogique.

Compétences requises :

Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral et à l'écrit (niveau évalué au cours d'un entretien).

Les enseignants intéressés doivent prendre contact avec Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Nancy I (N° de téléphone : 03.83.93.56.08) et avec Madame la Conseillère Pédagogique en langues vivantes (N° de téléphone : 03.83.93.56.09)

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

27) POSTES EN ECOLES ELEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ALLEMANDE

Deux écoles élémentaires sont engagées dans le dispositif d'immersion en langue allemande : l'école Antony Harry à LAY-SAINT-CHRISTOPHE (IEN de Pompey) et l'école Stanislas à NANCY (IEN de Nancy I).

Selon le projet spécifique de l'école d'affectation (organisation, choix des disciplines non linguistiques, quotité ...), la spécificité du poste est d'enseigner en langue allemande une partie des disciplines de l'école élémentaire (DNL) en complément de l'enseignement dispensé en français.

Missions :

- Conduire une partie des enseignements en français et une autre partie en langue cible sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion.
- Elaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, inter-cycles et inter-degrés, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique ; culturel et de la pédagogie en immersion.
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école.

Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :

- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogiques et didactiques.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.
- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats, ayant une solide maîtrise de la langue allemande à l'oral et à l'écrit, intéressés par ces postes, de prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription concernée (N° de téléphone IEN de Pompey : 03.83.24.13.49 – IEN de Nancy I : 03.83.93.56.08) et avec Madame la Conseillère Pédagogique en langues vivantes (N° de téléphone : 03.83.93.56.09), en vue d'un entretien. Les candidats qui n'occupent pas un poste correspondant passent un entretien devant une commission départementale.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**

27bis) POSTES DE MAITRES SUPPLEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ALLEMANDE

Deux postes sont implantés : l'un à l'école Antony Hanry de LAY-SAINT-CHRISTOPHE et l'autre à l'école Stanislas de NANCY.

Spécificité du poste :

Selon le projet spécifique de l'école d'affectation (langue, organisation, choix des disciplines non linguistiques, quotité ...), l'enseignant sera amené à enseigner une partie des disciplines en langue étrangère (DNL).

Missions :

- Conduire une partie des enseignements en français et une autre partie dans la langue cible, sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion de l'école.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique, culturel et pédagogique.

Compétences requises :

Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral et à l'écrit (niveau évalué au cours d'un entretien).

Les enseignants intéressés doivent prendre contact avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription concernée (N° de téléphone IEN de Pompey : 03.83.24.13.49 – IEN de Nancy I : 03.83.93.56.08) et avec Madame la Conseillère Pédagogique en langues vivantes (N° de téléphone : 03.83.93.56.09), en vue d'un entretien.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – division du 1^{er} degré, bureau de la gestion collective – **pour le mercredi 13 mars 2018, cachet de la poste faisant foi.**